****

**Stage CGT-Prudis « Procédures collectives »**

## du 28 juin au 2 juillet 2021

Co-animation : Joseph Morin et Laetitia Driguez (Univ. Paris 1-ISST), Freddy Bourland (CGT-Prudis)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Lundi 28 juin** | Mardi 29 juin  | Mercredi 30 juin  | Jeudi 1er juillet | Vendredi 2 juillet |
| 9h12h30 | Présentation de l’ISST et du stageTour de table\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Introduction aux procédures collectives – Travaux pratiques avec le groupe**L. Driguez**(ISST) | Le licenciement dans la procédure collective **J. Morin** (ISST)  | La créance salariale dans la procédure collective**L. Driguez**(ISST) | Missions et interventions de l’AGS**L. Driguez****(**ISST) | Restitutions**J. Morin/ L. Driguez**(ISST)Le rôle actif du juge(F. Bourland) |
| Pause déjeuner |
| 14h17 h | Droit général des procédures collectives**L. Driguez**(ISST) | Rédaction de jugement**J. Morin/L. Driguez**(ISST) | Le rôle du mandataire judiciaire**Maître Stéphane Gorrias**(SCP BTSG) | Rédaction de jugement**J. Morin/ L. Driguez**(ISST) | Bilan de la session**L. Driguez****J. Morin**(ISST) **F. Bourland**(CGT |

**STAGE CGT-PRUDIS**

**Procédures collectives**

Du 28 juin au 2 juillet 2021

Responsables universitaires : Laetitia DRIGUEZ et Joseph Morin (Université Paris 1-ISST)

Responsable syndical : Freddy Bourland (CGT-Prudis)

**PRESENTATION**

**PUBLIC :**

Cette formation s’adresse à des conseillers prud’hommes déjà expérimentés.

**OBJECTIFS :**

La formation consiste à présenter de façon à la fois précise et synthétique les droits des salariés et les compétences du juge prud’homal quand l’entreprise mise en cause aux prud’hommes est engagée dans une procédure collective, qu’il s’agisse d’une sauvegarde, d’un redressement judiciaire ou d’une liquidation judiciaire.

L’objectif est que les stagiaires repartent avec des idées claires sur le déroulement des procédures collectives et le rôle des différents intervenants à la procédure. Ils devront également être capables d’identifier la phase dans laquelle prend place le contentieux social qu’ils sont amenés à traiter ainsi que les règles applicables à cette phase du processus.

**PROGRAMME DE LA FORMATION :**

La première journée est consacrée à la présentation du cadre général des procédures collectives.

Les journées suivantes sont structurées de façon thématique : d’une part autour du thème de l’emploi et du risque de licenciement économique au cours de cette période sensible, d’autre part autour du thème du règlement des créances salariales et de la garantie de l’AGS.

Sur ce dernier thème, les stagiaires seront invités à échanger avec un mandataire judiciaire, interlocuteur incontournable des procédures collectives.

**PEDAGOGIE :**

La pédagogie retenue consiste à étudier les règles applicables et la jurisprudence à chaque étape de la procédure judiciaire en partant des connaissances des participants au stage.

L’accent sera mis sur l’utilisation du code de commerce et du code du travail.

Le stage comportera sur chaque point un enseignement théorique et un temps de travaux pratiques sous forme de rédaction de jugements, destinés à vérifier l’acquisition des connaissances et à les mettre en œuvre dans des situations concrètes.

Enfin, il sera demandé aux stagiaires de travailler à des synthèses quotidiennes par petits groupes, dont les restitutions interviendront le vendredi matin. Ce dispositif a vocation à consolider l’appropriation des connaissances par les stagiaires.